

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2017/MAI/091	<b>OBJET :</b>  CREATIONS DE POSTE
<u>Date du conseil municipal</u> 29/05/2017	
<u>Date de la convocation</u> 22/05/2017	
<u>Date de l'affichage</u> 22/05/2017	

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mai à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 22 mai 2017.

**Étaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Claude GODART, Anne-Marie OLAS, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Michel VEUX, Karine JARRY, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈRE, Pascal D'HOKER, Rachida MOUALI, Stéphanie SCHUT

**Étaient absents représentés :**

- Alain VELLER, représentée par André PALANCADE
- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Clotilde LAGOUTTE
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA, représentée par Simone JEROME

**Était absent :**

- Jacob NALOUHOUNA

Madame Sylvie GALLOCHER est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération n° 2017/JAN/010 du 23 janvier 2017 concernant le tableau des effectifs du personnel territorial – Année 2017,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (28),

### **ARTICLE 1 :**

DECIDE la création des postes suivants :

- un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- un poste de puéricultrice hors classe (décret n°2014-923 du 18/08/2014),
- six postes d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps complet,
- un poste d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet à raison de 32,93/35<sup>ème</sup>,
- un poste d'agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- quatre postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- quatre postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- deux postes d'agent de maîtrise principal à temps complet.

### **ARTICLE 2 :**

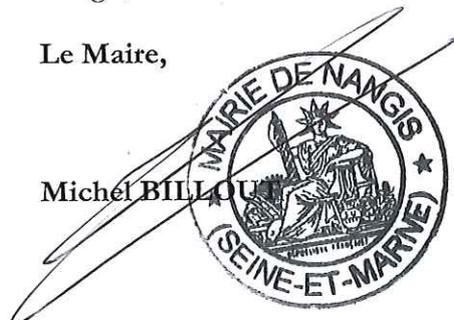
DIT que la dépense est inscrite en section de fonctionnement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 30 mai 2017

Le Maire,

Michel BILLOU



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20170530-2017-MAI-091-DE  
Date de télétransmission : 01/06/2017  
Date de réception préfecture : 01/06/2017